

Réf: PAJE/PR/VP/DAF/DOFRC/131-2026

Lundi 14 septembre 2026

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PAJE

Objet: Assemblée générale du PAJE

I. TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'an deux mille vingt-six, le lundi 14 septembre, s'est tenue l'Assemblée générale de l'Association pour la Promotion et l'Accompagnement des Jeunes Entrepreneurs (PAJE), conformément au communiqué précédemment diffusé.

Ont été conviés à cette Assemblée générale:

- les Chefs de Département du PAJE;
- les membres des différents départements;
- les deux responsables de PAJE Academy;
- les responsables du Comité Scientifique et Technique (CST) AYIDO.

L'Assemblée générale s'est effectivement tenue et les points inscrits à l'ordre du jour ont été examinés conformément aux prévisions.

II. PARTICIPATION

Les membres suivants ont effectivement pris part à l'Assemblée générale:

1. Aymane OUSMANE
2. Philémon ADIHOU
3. Marjoleine ADJINAKOU
4. Émile CLOTOE
5. SOSSA MEGNI EUGEOGRÂCE

Les autres membres invités, qui n'ont pas pu prendre part à la séance, ont fait parvenir leurs intentions ainsi que leurs observations relativement aux différents points inscrits à l'ordre du jour.

Leurs absences étaient notamment liées à des missions, à des contraintes diverses ou à des autorisations d'absence.

Les contributions transmises ont ainsi été prises en considération dans les échanges.

III. DÉROULEMENT DES TRAVAUX ET PRINCIPAUX POINTS EXAMINÉS

1. PAJE Academy: poursuite du suivi des apprenants

Les échanges ont porté sur l'évolution des apprenants de PAJE Academy, notamment ceux ayant achevé ou avancé dans la première étape de leur parcours de formation.

À l'issue des discussions, il a été décidé de ne pas considérer la fin des modules de formation comme la fin du processus d'accompagnement.

Les apprenants continueront à être suivis pendant une période supplémentaire afin de:

- observer leur évolution;
- apprécier leur capacité à mettre en pratique les connaissances acquises;
- maintenir leur dynamique et leur discipline;
- identifier les difficultés rencontrées après les modules;
- renforcer progressivement leurs compétences;
- s'assurer de leur préparation avant leur passage à une étape supérieure.

Cette orientation vise à permettre au PAJE de disposer d'apprenants suffisamment préparés avant de leur confier de nouvelles responsabilités dans le dispositif.

Principe de progression retenu

Le PAJE entend développer un modèle fondé sur une logique de formation, mise en pratique, observation, accompagnement et transmission.

Ainsi, les apprenants de la première étape qui auront démontré une bonne maîtrise des compétences attendues pourront progressivement être mobilisés pour contribuer à la formation et à l'encadrement des nouveaux participants qui intégreront ultérieurement la première étape.

Cette approche vise à créer un système de progression et de transmission interne permettant au PAJE de renforcer progressivement ses capacités humaines et son réseau.

Le principe peut être résumé ainsi:

> **Former → pratiquer → maîtriser → accompagner → former à son tour. **

Le PAJE considère ainsi son dispositif de formation comme une équipe sportive: la formation constitue l'entraînement, la mise en pratique permet d'évaluer les capacités, et les éléments les plus aptes peuvent progressivement être mobilisés sur le terrain et contribuer à la formation des générations suivantes.

2. Comité Scientifique et Technique AYIDO

L'Assemblée générale a également examiné la situation relative à la constitution du Comité Scientifique et Technique (CST) AYIDO.

Pour les douze (12) places prévues, huit (08) candidatures ont été reçues à l'issue du processus engagé.

Il a été décidé que la liste des huit candidatures reçues sera rendue publique dans les prochains jours, conformément au processus de communication prévu.

La question de la constitution complète du Comité Scientifique et Technique demeure ainsi un point à poursuivre, l'objectif initial étant de disposer d'un comité composé de douze membres.

3. Développement des activités de formation

L'Assemblée générale a examiné les perspectives de développement des activités de formation du PAJE.

Le PAJE envisage de poursuivre et d'élargir progressivement ses actions de formation dans les différents domaines relevant de son champ d'intervention.

Cette orientation vise notamment à:

- renforcer les compétences des jeunes;
- développer progressivement l'offre de formation du PAJE;
- accroître le nombre de personnes accompagnées;
- renforcer le réseau du PAJE;
- développer de nouvelles collaborations et opportunités.

Le développement des formations devra être accompagné d'une structuration progressive des dispositifs pédagogiques et des ressources humaines nécessaires à leur mise en œuvre.

IV. PRINCIPAUX DÉFIS IDENTIFIÉS

Les échanges ont permis de mettre en évidence plusieurs défis majeurs auxquels le PAJE doit faire face dans la poursuite de son développement.

1. Participation des jeunes

La mobilisation et la participation effective des jeunes constituent un défi important.

Le PAJE devra poursuivre ses efforts de sensibilisation, de mobilisation et d'accompagnement afin de favoriser une participation plus régulière et plus engagée des jeunes dans ses différentes activités.

2. Renforcement des capacités des formateurs et accompagnateurs

L'Assemblée générale a particulièrement insisté sur le besoin de renforcer les capacités internes du PAJE en matière de formation et d'accompagnement.

Le développement des activités implique en effet de disposer de formateurs et d'accompagnateurs suffisamment compétents, préparés et capables d'assurer un encadrement de qualité.

Le renforcement des compétences des ressources humaines constitue donc une priorité pour la consolidation du dispositif du PAJE.

3. Renforcement des ressources humaines

Le développement du PAJE nécessite également un renforcement progressif de ses ressources humaines afin de permettre aux différents départements et programmes de fonctionner de manière efficace.

4. Ressources financières et logistiques

La mobilisation de ressources financières et logistiques demeure également un enjeu important pour la réalisation des activités, l'organisation des formations, l'accompagnement des jeunes et le développement des différents programmes.

5. Renforcement des capacités techniques

L'Assemblée générale a également relevé la nécessité de renforcer les moyens et compétences techniques du PAJE afin d'améliorer la qualité de ses interventions et de soutenir son développement.

6. Soutien institutionnel

Le renforcement du soutien institutionnel, notamment à travers les relations avec les structures étatiques et autres institutions, apparaît comme un levier important pour accompagner le développement et la pérennisation des actions du PAJE.

V. ORIENTATIONS RETENUES

Au terme des échanges, les principales orientations suivantes ont été retenues:

1. Poursuivre le suivi des apprenants de PAJE Academy au-delà des modules de formation;
2. Observer et évaluer leur progression avant leur passage à des responsabilités supplémentaires;
3. Mettre progressivement en place un mécanisme de transmission permettant aux apprenants les plus performants de contribuer à la formation des nouveaux participants;
4. Poursuivre le processus de constitution du CST AYIDO;
5. Rendre publique la liste des huit candidatures reçues pour le CST AYIDO dans les prochains jours;
6. Poursuivre le développement des activités de formation du PAJE;
7. Renforcer progressivement le réseau du PAJE;

-
8. Accorder une attention particulière au renforcement des capacités des formateurs et accompagnateurs;
 9. Poursuivre les démarches visant à renforcer les ressources humaines, financières, logistiques et techniques du PAJE;
 10. Œuvrer au renforcement du soutien et des relations institutionnelles nécessaires au développement des activités de l'association.

VI. CLÔTURE

L'Assemblée générale a permis de faire le point sur le fonctionnement et les perspectives de développement du PAJE, avec une attention particulière portée à PAJE Academy, au CST AYIDO, au développement des formations et au renforcement des capacités internes de l'association.

Les échanges ont confirmé la nécessité pour le PAJE de poursuivre une démarche progressive, structurée et orientée vers la qualité de l'accompagnement des jeunes.

L'Assemblée générale est ainsi clôturée après épuisement des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Fait à Parakou, le 14 septembre 2026

Chef du DAF



Madame Marjoleine ADJINAKOU